



ANNEXE TARIFAIRE AU REGLEMENT DE LA MUSIQUE PRINCIPALE DE L'UDSP 14

En vigueur au 1^{er} octobre 2017

NATURE DE LA PRESTATION	ESTIMATION DUREE	ESTIMATION DU MONTANT TTC facturé pour la prestation	
		TARIF A A destination d'un adhérent au réseau associatif fédéral	TARIF B A destination d'un particulier ou d'une structure n'adhérant pas à notre réseau associatif
Cérémonie officielle (monument + défilé)	1 heure 30mn	700 euros + Transport	900 euros + Transport
Prestation à la journée	Demande Particulière	SUR DEVIS	SUR DEVIS

NB : pour toute prestation supérieure à 2H30 mn ou à la journée, 1 repas et une boisson à charge du demandeur de la prestation, devront être fournis pour chaque musicien.